Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 28 Safar 1443
5 Octobre 2021

N° 89

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2224**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2227**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions..... **2231**
Homologation de résolutions **2231**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2231**
Avis aux créanciers..... **2232**
Convocations
Sociétés anonymes **2233**
Sociétés à responsabilité limitée **2236**
Autres sociétés **2237**
Divers
Avis au public..... **2237**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Tunisienne de Transport des Produits Miniers

Société anonyme

Registre de commerce : B17150192011

Matricule fiscal : 1210817M/A/M/000

Affiliation CNSS : 30984830

L'assemblée générale du 14 Juin 2021, enregistré à la recette des finances de Gafsa le 16 Juin 2021 sous le n°21803125 et quittance n°M017680 et déposé au registre national des entreprises le 27 septembre 2021 sous n°2021F42071566, a décidé :

1- Approuve la tenue de sa séance en dehors des délais légaux et donne quitus entier aux membres du conseil d'administration de ce retard.

2- Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la disposition de l'exercice 2018 et entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2018, l'assemblée générale ordinaire approuve les comptes de la société tunisienne Transport des produits Miniers scellé le 31 décembre 2018 et le rapport de disposition.

3- L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier aux membres du conseil d'administration de manière complète et sans réserve sur la conduite de l'année 2018.

4- Après avoir entendu la lecture du rapport spécial remis par le commissaire aux comptes sur les opérations prévues à l'article 200 du Code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire prend acte de ce qui est dit dans ce rapport et approuve à l'unanimité les opérations qui y sont contenues.

5- La perte pour l'année 2018 a été employée comme suit :

- Pertes différées en 2018 = 41 012,962 dinars.

6- L'assemblée générale ordinaire a fixé la rémunération annuelle des membres du Conseil d'Administration pour leur présence au cours de l'année 2018, à mille dinars (1000 dinars) pour chaque membre.

7- L'assemblée générale ordinaire a décidé d'approuver la nomination de :

M. Mohamed Jounaidi Ncib, membre du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Transport des produits miniers au non du Groupes Chimique Tunisien.

- M. Mohamed Jallouli est membre du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Transport des produits Miniers au non du pôle de compétitivité de Gafsa.

8- L'assemblée générale ordinaire autorise le représentant légal de la société titulaire de ce procès-verbal, ou d'une copie ou d'une copie conforme de celui-ci, à effectuer toutes formalités de dépôt et de publication nécessaires et sous sa responsabilité.

2021R02428SANB2

Société Djerba Trade and Service

N° CNSS : 0015728144

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0712628S

Code fiscal : 712628/SA/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le samedi 31/7/2021 au siège social de la société à Midoun Djerba enregistré à la recette des finances de Midoun le 24/8/2021 sous le n°21802692 quittance n°M041886 dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises du tribunal de 1ère instance de Médenine le 30/8/2021 sous le n°202182226 il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Nomination de Monsieur Romdhane Rahli Président du Conseil d'administration de la société pour une période de trois ans (2021 2022 - 2023).

- Renouvellement du mandat de Monsieur Slaheddine Barkallah Directeur Général de la société pour une période de trois ans (2021-2022-2023) avec procuration des pouvoirs nécessaires.

2021X01104SANB2

Société Djerba Trade and Service

N° CNSS : 0015728144

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0712628S

Code fiscal : 712628/SA/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue le samedi 31/7/2021 au siège social de la société à Midoun Djerba enregistré à la recette des finances de Midoun le 24/8/2021 sous le n°21802693 quittance n°M041887, dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises du tribunal de 1ère instance de Médenine le 30/8/2021 sous le n°202182265, il a été approuvé à l'unanimité ce qui suit :

- Le rapport du conseil d'administration relatif à la gestion 2020.

- Les états financiers de l'exercice 2020.

- Les opérations et conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Donner quitus entier aux membres du conseil d'administration.

- Le renouvellement des membres du conseil d'administration pour la période de 3 ans (2021 - 2022 - 2023) et qui sont :

- Monsieur Romdhane Rahli.

- Monsieur Hamdane Labbassi.

- Monsieur Souheil Rahli.

- Monsieur Arafet Rahli.

- Monsieur Abderraouf Labbassi.

- Monsieur Sami Labbassi.

- Mme Jamila Rahli.

- La Société Tout Transport.

- La Société Bourgo Trade and Development (BTD).

- La désignation de Madame Mariem Ennaifer comme commissaire aux comptes de la société pour la période de trois ans (2021, 2022, 2023).

2021X01105SANB2

Notice d'information conformément

Aux dispositions des articles 164 et 302 CSC

Augmentation de capital

Société Lloyd Vie

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Siège social : Avenue Tahar Hadded, Imm Lloyd, les Berges du Lac - 1053, Tunis

Capital social : 3 000 000 DT

Objet social : Assurance Vie

Durée : 99 ans

Identifiant Unique : 1301574S

La société d'assurances Lloyd Vie informe ses actionnaires et le public que son assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2021, dont le procès-verbal a été enregistré à la recette de l'Enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau le 25 août 2021 sous le n°21505202, quittance n°6840 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 24 septembre 2021 sous le n° 202194265, a décidé ce qui suit :

1- L'augmentation de capital :

L'augmentation de capital social de trois Millions de dinars (3000 000 DT) à six Millions de dinars (6 000 000 DT) par l'émission de six cent mille (600 000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cinq dinars Tunisiens (5 DT) chacune.

Le capital social sera à six Millions de dinars (6000 000 DT).

L'émission des actions sera opérée selon les modalités suivantes :

- Le prix d'émission est de cinq dinars Tunisiens (5 D) l'action.

- Les actions seront souscrites par les actionnaires actuels.

- Le nombre des actions à souscrire est de six cent mille (600 000) d'actions à souscrire en totalité en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.

- Apport en nature : Néant

- Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

- Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur Identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

- Répartition du résultat constituons des réserves et répartition du boni de liquidation : les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à 5 pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou en partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

2- Modalités de souscription

La souscription sera ouverte à tous les actionnaires de la société proportionnellement à leurs participations dans le capital social :

- Soit une (1) action nouvelle en contrepartie d'une action ancienne.

- Si certains actionnaires n'ont pas souscrit les actions auxquelles ils ont droit à titre irréductible, les actions ainsi non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'action supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre préférentiel proportionnellement à leurs participations, dans la limite de leurs demandes.

- Les fonds en numéraire provenant de la souscription seront déposés auprès de ARAB TUNISIAN BANK (ATB) agence Centrale sise à 9 rue Hédi Nouira sur le compte indisponible sous le numéro 01 001 020 1192 0214 4954.

- Les actions nouvelles produiront jouissance à partir de 1er Janvier 2021.

3- La période de souscription :

La période de souscription est fixée de 15 jours à partir de la date de publication de la présente notice d'augmentation du capital au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

2021402388SANB2

SOCIETE AFNOR INTERNATIONAL IT ENGINEERING SA

MF : 1604113Y

Société anonyme - ne faisant pas appel public à l'épargne

Dénomination : Société AFNOR INTERNATIONAL IT ENGINEERING

Objet : le conseil informatique y compris l'étude, la formation, l'expertise et l'audit dans les domaines de la sécurité de l'information ainsi que l'intégration et l'assistance pour le déploiement des solutions logiciels liées à la sécurité de l'information.

Capital social : 250.000 Dinars divisé en 2500 actions de 100 Dinars chacune.

Augmentation du capital : 260.000 Dinars par la création de 2600 actions de cent dinars chacune à souscrire en numéraires et à libérer en totalité à la souscription.

Siège social : Immeuble LUXOR, Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Durée : 99 ans

Notice d'information d'augmentation de capital social

(Apport en numéraire)

Conformément aux dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu d'un PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 septembre 2021 enregistré à la recette des finances la Charguia en date du 20 septembre 2021 sous le n°21507662 quittance M89986, il a été décidé une augmentation du capital social de la société de 260.000 dinars pour le porter ainsi de 250.000 dinars à 510.000 Dinars par apport en numéraire par la création de 2600 actions nouvelles à libérer intégralement à la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription et selon, les caractéristiques suivantes :

Objet social : le conseil informatique y compris l'étude, la formation, l'expertise et l'audit dans les domaines de la sécurité de l'information ainsi que l'intégration et l'assistance pour le déploiement des solutions logiciels liées à la sécurité de l'information.

Durée de la société : 99 ans

Montant de l'augmentation : 260.000 Dinars par apport en numéraire

Nombre d'actions à souscrire : 2.600 actions qui seront entièrement souscrites et libérées à la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars

Délai de souscription : la souscription est ouverte pour 30 jours à compter de la parution de la présente notice au J.O.R.T avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit au vote, de la distribution des bénéfices, de la constitution de réserves et distribution du boni de liquidation : aucune modification par rapport aux dispositions des statuts.

Convocation aux assemblées générales : Selon modalités prévues par la loi

Dépôt des fonds : Banque de Tunisie

Compte n° : 05108000040088962026

Dépôt du projet d'augmentation : sous le n°AC011282021 en date du 24/9/2021.

2021402389SANB2

«TIBA FOOD»

Société anonyme - Non Résidente

Capital social : 2.664.995 Euros (équivalent à 4.171.800 dinars)

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassaa - 2013 Ben Arous

Identifiant Unique : 0614695G

Suivant l'Attestation d'Enregistrement en date du 18/6/2020 sous n°D2020008

La société SOVENA GROUP SGPS SA / PORTUGAISE /PORTUGAL a cédé une action au profit de la société SOVENA MENA COMPANY SA / PORTUGAISE / TUNIS

Suivant l'Attestation d'Enregistrement en date du 18/06/2020 sous N°D2020009

La société SOVENA PORTUGAL-CONSUMER GOODS / PORTUGAISE / PORTUGAL a cédé une action au profit de la société SOVENA MENA COMPANY SA/PORTUGAISE / TUNIS

Suivant l'Attestation d'Enregistrement en date du 18/6/2020 sous n°D2020010.

La société SOVENA OILSEEDS PORTUGAL SA / PORTUGAISE / PORTUGAL a cédé une action au profit de la société SOVENA MENA COMPANY SA / PORTUGAISE TUNIS

Suivant l'Attestation d'Enregistrement en date du 18/6/2020 sous n°D2020011.

La société NUTRINVESTE-SOCIEDADE GESTORA DE PARTICICIP çoes SOCIALS SA / PORTUGAISE / PORTUGAL a cédé une action au profit de la société SOVENA MENA COMPANY SA / PORTUGAISE / TUNIS.

Suivant l'Attestation d'Enregistrement en date du 18/6/2020 sous n°D2020012.

La société SOVENA OILSEEDS ESPANA SA ESPAGNOLE / ESPAGNE a cédé une action au profit de la société SOVENA MENA COMPANY SA / PORTUGAISE / TUNIS.

Un exemplaire de chaque attestation a été déposé et publié auprès du Registre National des Entreprises le 6/10/2020 sous Bulletin n°237.

2021402391SANB2

«SOVENA MENA COMPANY»

Société anonyme - Non Résidente

Capital social : 4.081.000 Euros (équivalent à 7.650.000 dinars)

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins le Belvédère 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1002666F

Suivant l'Attestation d'Enregistrement en date du 25/8/2020 sous n°E2020-844.

La société TIBA FOOD SA a cédé une action au profit de M.Vicente Dos Santos Filipe Nuno

Un exemplaire de l'Attestation a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 6/10/2020 sous Bulletin n°237.

2021402392SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

YADIS HOLDING

SA au capital de 3 828 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0964787G

N° Affiliation CNSS : 269352 - 80

1- En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 29 juillet 2021, enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 3 août 2021 sous n° 21504818, Quittance n°6379, il a été décidé :

- L'augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 3 828 000 dinars pour le porter à 7 656 000 dinars par voie d'émission de 239 250 actions nouvelles de 16 dinars chacune libérés du quart à la souscription.

- La modification de l'article 6 des statuts.

2- La déclaration de souscription et de versement a été effectuée devant le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 16 septembre 2021 et enregistrée à la même date sous n° 21805723, Quittance n°7493.

Des exemplaires des documents précités, accompagnés de la liste des souscripteurs, ont été déposés au Centre National du registre des entreprises le 17 septembre 2021 sous n°202191692.

2021402405SANB2

Société WIFAK SICAR

S.A au capital de 920.000 dinars

I.U : 1092615SPM000

CNSS : 553314-26

Siège social : Centre Urbain Nord - Tunis

Selon résolution du Conseil d'administration de la société du 28/4/2021 enregistrée à la recette des finances Charguia, le 26/5/2021 sous le numéro 21803934 quittance n°M056304, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 27/9/2021 sous le numéro 202194547, il a été décidé de nommer M. Mohamed Mellousse au titre de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur et Mme Aroua Khelifi en qualité de Directeur Général de la société pour une année.

2021402406SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Assemblée générale ordinaire exercice 2020

Acceptation de nouveaux associés

Nomination du gérant et du deuxième gérant

Nomination du commissaire aux comptes

ETS ROBBANA

Siège social : 17 Rue Charles de Gaulle - Tunis

S.A.R.L au capital de : 700 000 DT

MF : 000575M/A/M/000

CNSS : 18714-90

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire, du 8/6/2021 enregistré à la

recette des finances Rue Habib Thameur Tunis, le 8/6/2021 sous le numéro d'enregistrement 21801448 Quittance n°M27296. Il a été décidé à l'unanimité de :

- Approuver le rapport du gérant et du deuxième gérant et les états financiers de l'exercice 2020.
- Accepter de nouveaux associés :
- Mme Insaf Bent Mahmoud Robbana.
- Mme Aida Bent Mahmoud Robbana.
- Mme Rim Bent Mahmoud Robbana.
- Mr Maher Ben Adel Ben Mahmoud Robbana.
- Mr. Arcelen Ben Mahmoud Robbana.
- Nommer monsieur Maher Ben Adel Ben Mahmoud Robbana Gérant de la société en lui accordant tous les pouvoirs pour la gestion de la société conformément aux statuts.
- Nommer monsieur Mahmoud Ben Taieb Robbana deuxième gérant en lui accordant tous les pouvoirs pour la gestion de la société conformément aux statuts.
- Nommer la société Abdelhedi Djemel et Associés "ADA" représentée par son Gérant monsieur Abdelhedi Djemel en tant que commissaire aux 2021, 2022 et 2023.

A été publié à la RNE le 21/6/2021.

2021R02444SRLB2

Changement d'adresse sociale

Augmentation du capital social

Nomination de commissaire aux comptes

SOCIETE ABID DE COMMERCE GENERALE ET DE SERVICES «SACOGES»

Adresse : Zone Industrielle Oued Chaabouni km4 immeuble Sallemi 3071 Sfax

Identifiant unique : 1483251 J

Suivant procès-verbal de l'A.G.O en date du 9/10/2018 dont un exemplaire a été déposé au RNE en date du 27/10/2020 sous n°202090017 il a été décidé de changer l'adresse de Route aéroport Km 7 Sfax à la Zone Industrielle Oued Chaabouni km4 immeuble Sallemi 3071 Sfax.

Suivant PV de l'A.G.E en date du 18/12/2019 dont un exemplaire a été déposé au RNE en date du 27/10/2020 sous n°202090077 il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de 300.000,000 dinars et ce par l'incorporation des résultats reportés bénéficières pour le faire porter à 305.000,000 dinars.

Suivant procès-verbal de l'A.G.O en date du 25/6/2021 dont un exemplaire a été déposé au RNE en date du 31/8/2021 sous n°202183260 il a été décidé de nommer Monsieur Rekik Issam commissaire aux comptes pour une période de trois années 2021-2022-2023.

2021X01107SRLB2

Nomination d'un nouveau gérant

Société Ecole Primaire "El Faouez"

Société à responsabilité limitée - SARL

Capital : 400.000,000 dinars

Siège social : 3 avenue Ali Bach-Hamba Mégrine

Identifiant Unique : 000/M/N/1433039E

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22/6/2021, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 23/7/2021 reçu n°M044841, enregistrement n°21703198 Monsieur Sami Medfai a été nommé nouveau gérant de la société pour une période d'une année.

A été déposé au R.N.E sous le n°202193347 daté le 22/9/2021.

2021402399SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente enregistré à la recette des finances Tarek Ibn Zied Bizerte le 13/9/2021 sous n° 21203367 Quittance n°M052226 Mr Imed Zidi a vendu à Mr Zouhair Ben Fraj, la totalité du fonds de commerce sis à 56 Rue Moncef Bey Bizerte.

La publication de cet avis a eu lieu aux journaux le Quotidien et Echourouk le 29/9/2021.

2021T00922FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Al Bouhaira le 28/9/2021 quittance M070850 enregistrement 06510725 Mr Farhat Ben Bechir Ayeb C.I.N 06527971 a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce sis Magasin n°3 Rue RDC Immeuble n°10 Résidence INARI les berges du Lac Tunis à Mr Hédi Ben Bechir Ayeb.

Toute opposition doit être signifiée au Bureau du Maître Adel Chalfouh sis à 20 rue Jamel Abdenasser Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux Essabeh et le Temps le 01/10/2021.

2021T00924FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Boukchim Hédi

Avocat

MF : 1192888/Z

Selon le contrat de vente d'un fonds de commerce en date de 25/8/2021 à Djerba enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 10/9/2021 n° d'enregistrement 21202954, quittance n°M044838 Madame Radhia Mkaouem a vendu à Monsieur Zouhaier Sweei la totalité du fonds de commerce affecté à l'activité «vente de prêt-à-porter» sis à la Rue La liberté Midoun Djerba, cet avis est apparu aux journaux «El Chourouk» et «Le Quotidien» du 24/9/2021.

Les oppositions éventuelles seront formées entre les mains de l'acheteur à son adresse sis bureau n°8 complexe Menzeh, avenue Salah Ben Yousef 4180 Houmt-Souk Djerba dans un délai maximum de 20 jours qui suit la parution de cette annonce au JORT.

2021T00927FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzeh 9 le 22/9/2021 n° d'enregistrement 21203172 quittance n°M066894 Monsieur Tarek arbi titulaire de la CIN 04792987 délivrée le 16/5/2018. A vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à 19 rue Hammadi Atoui Menzeh 9 ayant pour objet un jardin d'enfant et Garderie à Mr Badri Mimouna titulaire de la CIN : 06849734 délivrée le 9/3/2018 demeurant à Résidence DARI appartement A01 les jardins d'El Menzeh 2 Tunis.

Les oppositions doivent se faire auprès de Mr Badri Mimouna à son adresse sous-indiqué et ce dans un

délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien.

2021T00928FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 24/9/2021 sous le n° d'enregistrement 21206876 quittance n°M073170, Mr Garbi Adel a vendu à Md Garbi Samiha. Tout le fonds de commerce "VENTE DE VETEMENT PRET" exploité au local Rue Mosquée Sidi Bouzid avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se feront dans le cabinet de l'avocat Maître Hechmi Laifi immeuble Ghnimi avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet avis au J.O.R.T Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 28/9/2021.

2021R02425FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P signé le 22/02/2021, enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 02/3/2021, sous le n°21201009, quittance n°M023492, Mr Monsour Marouen, CIN n°06431399, a renoncé à la société Naanaa, SARL, MF : 1568544M, le fonds de commerce dénommé «restaurant Pala Marina» exploité dans le local commercial situé au rez-de-chaussée du centre commercial Marina, yasmine Hammamet, composé de ses éléments corporels et incorporels destiné pour la restauration.

Toute opposition devra se produire entre les mains du propriétaire du fonds de commerce Mr Mansour Marouen sis à la même adresse du restaurant objet de la renonciation, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au JORT.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux la Presse et Essahafa le 25/9/2021.

2021R02429FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 17/9/2021 et enregistré à la recette des finances de Grombalia le 20/9/2021 sous le n°21203947, la société KHOUINI G S M (M 1367980) a vendu à Mr Anis Chouchene CIN n°06489860; la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis Av de La République à Grombalia, consistant en l'exploitation de la vente des outils électroniques et des téléphones portables et ses accessoires.

Les oppositions devront être déposées dans le délai de 20 jours à partir de cette publication entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds vendu sis Av de La République à Grombalia.

Le présent avis a été publié au journal Essahafa le 23/9/2021.

2021R02431FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privé daté du 14/9/2021, et enregistré à la recette des finances de Tataouine en date de 17/09/2021 n° d'enregistrement 21202637, reçu n° M059162, Mr Taleb Mohamed titulaire de la CIN n°05079149 du 8/3/2017 a cédé à Mme Hichri Olfa titulaire de la CIN n°06585386 du 24/11/2012 l'ensemble du fonds de commerce sis cité abbass route de Médenine Km 1.5 Tataouine destiné à la vente des produits alimentaires et divers.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds situé à la cité abbass route de Médenine Km 1.5 Tataouine.

Cette annonce a été publiée le 22/9/2021 au journal quotidien.

2021R02434FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de livres écrits en date du 23 septembre 2021 et enregistré à la recette des finances de nouvelle Médina le 24/9/2021 reçu n° M046763 bon d'inscription n°21203451 Sté COCEA DETAILS identifiant unique 0960163L situé à 55 Croisement Avenue de France et rue d'Egypte a vendu par parts égalitaires aux Mrs. Mohammed Zorraga titulaire de la CIN 06539608 et Ali Zorraga titulaire CIN 06559306 tout le fonds de commerce pour usage Vente Pièces détachées auto situé au 55 croisement Avenue de France et rue d'Egypte.

Les objections sont acceptées Chez Ali Zorraga à 53 avenue de France Ben Arous et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal officiel de la République de Tunisienne.

2021R02445FCCC2

Contrat de donation de fonds de commerce

Mohamed Chaaban CIN 04073496

Tawfik Chabaan CIN 04138411

En vertu d'un contrat de donation de fonds de commerce. Libellé par les deux notaires Hédi Bechir et Saied Ben Aicha. Inscrit dans le registre de Hédi Bechir n°02 du Journal du brouillon sous le n°751. Mr Chaaban Mohammed CIN 04073496, sis à Sidi Siri à Monastir, a cédé par donation la totalité de fonds de commerce n°49 sis au marché central de Monastir a comme activité vente de légumes à son fils Chaaban Tawfik CIN 04138411 sis à Sidi Siri rue Mzali Monastir.

Les oppositions sont acceptées devant les deux parties du contrat de donation chez leurs adresses de résidence mentionnée ci-dessus cette donation est publiée au journal quotidien le Quotidien le 2/10/2021.

2021S01036FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 15/9/2021 enregistré à la recette des finances de Sousse, Victor Hugo, le 17/9/2021 quittance n°M040241 l'enregistrement n°21202582, Monsieur Aymen Ben Bechir Khalfallah, Pharmacien, demeurant à Résidence Khalil, Khezama Est, Sousse, titulaire de la CIN n°08463531 a acquis de Madame Nadine Rolande Marie Goul Epouse Mohamed Ridha Ben Cherifa, Pharmacienne, demeurant à Rue Mohamed Karoui Bohsina Sousse, titulaire de la CIN n°02989083, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis en bas de l'immeuble dénommé Jinene Sahloul, sis à l'avenue Khalifa Karoui, Khezama Ouest, Sousse, consistant en une Pharmacie inscrite à l'RNE sous le n°1613011 T.

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal de 20 jours entre les mains de Maître Mohamed Ali Bouraoui, ayant son cabinet à Rue d'Algérie, 4000, Sousse.

Cet avis a été publié au journal quotidien "Echourouk" du 2/10/2021.

2021S01040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 18 août 2021 enregistré à la recette des finances Mohamed Maarouf Sousse sous le n°21201712 quittance n°M0054024, M. Nabil Ben Mohamed

Laaroussi titulaire de la CIN n°08433494 délivrée le 24 novembre 2016, immatriculé au registre national des entreprises sous le n° 1643906S, demeurant rue Elmedeb Assan à Sousse; a cédé à M. Sahbi Ben Mohamed Laaroussi titulaire de la CIN n°02067373 délivrée le 13 septembre 2018, demeurant rue Khaled Ibn Alwalid Sousse; un fonds de commerce de fabrication et de vente des gâteaux et des glaces avec tout ses éléments corporels et incorporels, sis et exploité rue Elmedeb Assan 4000 Sousse Médina Sousse, les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale au Journal Officiel de la République Tunisienne au cabinet du maître Ben Hamida Meniar, Avocate à la cour d'appel à Sousse sis à la Rue Tahar Sfar - immeuble Baraka Sousse. Cette annonce a été publiée samedi le 25 septembre 2021 au journal Le Quotidien.

2021S01043FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 13/9/2021 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebi Sfax le 16/9/2021 n° de quittance M082372 n° d'enregistrement 21203501 Monsieur Jamel Suissi CIN 05365023 demeurant à route Sidi Mansour Klm 12 Sfax a vendu à Monsieur Oussama Maaloul CIN 11080946, demeurant à 10 avenue Bouzayen Manzel Gremda Sfax la totalité du fonds de commerce sis à rue Sidi Ali Karay n°101 Sfax, conçu pour vente de tissus avec tous ses éléments corporels et incorporels cet extrait a été publié au journal Essabeh du 22/9/2021. Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur au local indiqué dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

2021X01106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/02/2021 et enregistré à la recette des finances de route de Tunis Sfax le 22/02/2021, sous le numéro de quittance M015877et numéro d'enregistrement 21200560, Monsieur Hsan Gumiha a vendu à monsieur Mohamed Tahri, la totalité du fonds de commerce, sis à 49 rue Jameldine el Afghani poudrière 1 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours entre les mains du vendeur.

Un extrait a été publié au Journal Essabeh du 10/3/2021.

2021X01110FCCC2

Cession du fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5/02/2020 et enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba le 5/02/2020 sous le numéro M008807 et enregistré sous le n°20200468. Les cédants, Mr Ali Ben Ahmed Fourti titulaire de la C.I.N n°05065851 délivrée le 02/12/1999 a cédé à titre de vente à Mr Ali Ben Kouni Berchech titulaire de la C.I.N n°13452358 délivrée le 18/12/2012 la totalité du fonds de commerce exploité à la vente toutes les activités commerciales dans le local sis El Mahboubine Midoun Djerba Médenine.

Les oppositions doivent êtres présentées entre les mains de Monsieur Ali Ben Kouni Berchech dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal «Essabah» le 18/9/2021.

2021X01111FCCC2

Donation

Suivant acte de donation de nue-propriété d'un fonds de commerce dressé le 8/9/2021 et enregistré à la recette des finances de Manouba le 12/10/2021 reçu n°M052847, Mr Amor Ben Ibrahim Melki avait fait une donation de nue-propriété du fonds de commerce à son fils Naoufel Ben Amor Melki exploité pour toute vente de tissus et sous-vêtements avec tous ses éléments corporels et incorporels sis 13 Bis A rue Charles de Gaule Tunis. Toutes oppositions seront déposées à l'adresse du fonds de commerce sis au 13 Bis A rue Charles de Gaule Tunis, pendant 20 jours de la publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée au Journal Essahafa le 19/9/2021.

2021402385FCCC2

Donation

Suivant acte de donation de nue-propriété d'un fonds de commerce dressé le 8/9/2021 et enregistré à la recette des finances de Manouba le 12/10/2021 reçu n°M052847, Mr Amor Ben Ibrahim Melki avait fait une donation de nue-propriété du fonds de commerce à son fils Naoufel Ben Amor Melki exploité pour vente des chaussures avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 21 rue la Kasbah Tunis. Toutes oppositions seront déposées à l'adresse du fonds de commerce sis au 21 rue la Kasbah Tunis, pendant 20 jours de la publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée au Journal Essahafa le 18/9/2021.

2021402386FCCC2

Donation

Suivant acte de donation de nue-propriété d'un fonds de commerce dressé le 8/9/2021 et enregistré à la recette des finances de Manouba le 12/10/2021 reçu n°M052847, Mr Amor ben Ibrahim Melki avait fait une donation de nue-propriété du fonds de commerce à son fils Naoufel ben Amor Melki exploité pour tout genre de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au Rez-de-chaussée du bloc n°1 entée n°1 du projet cité Jamil El Menzah 6. Toutes oppositions seront déposées à l'adresse du Fonds de commerce sis au rez-de-chaussée du bloc n° entée n°1 du projet cité Jamil El Menzah 6, pendant 20 jours de la publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée au Journal Essahafa le 24/9/2021.

2021402387FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé daté du 24 et 27 août 2021 enregistré le 15/9/2021 sous le numéro 212032822 quittance M045260 la société hamzaoui de pièces de rechange a vendu à monsieur Mohamed Hassin Weslati ; le fonds de commerce sis à la rue de France Ben Arous

Lieu d'opposition au bureau de Maître Bouajila Ines sis à l'Immeuble Galaxie 2000 bloc c Lafayette Tunis

La vente a été publiée au journal le quotidien le 23 septembre 2021.

2021402390FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé légalisé en date du 21/9/2021 et enregistré à la recette des finances de Tunis (45 rue du Sahel, avenue de la Gare), quittance n°M036167, enregistrement n°21201606, les héritières du défunt Ahmed Selmi nommées ci-dessous : Radhia Nefzi titulaire de C.I.N n°05190888 et demeurant à Bouregba Mornagia - Manouba et Fatma Selmi titulaire de C.I.N n°09191757 demeurant à Bouregba Mornaguia Manouba, ainsi

que Mariam Selmi titulaire de C.I.N n°14352571 demeurant à Bouregba Mornaguia - Manouba, vendent et cèdent à Mr Mohamed Selmi titulaire de C.I.N n°14359178 et demeurant à Bouregba Mornagia - Manouba, la totalité de leurs parts légales dans le fonds de commerce conçu pour la vente et la structure des pare-brises Autos sis à la rue n°10000 magasin n°3 place du 13 Août el Ouardia - Tunis.

La publicité a été réalisée dans le journal quotidien Al Shourouk le 29/9/2021.

Les oppositions se feront à l'adresse du fonds de commerce susmentionné dans les 20 jours à compter de la publication de la présente annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

2021402398FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte ssp en date du 17 et 20 septembre 2021 enregistré le 21/9/2021 à la recette des finances Mourouj (quittance n°M049884 enregistrement n°21203630) M. Nejmeddine Deguachi demeurant aux jardins de l'Aouina bloc B app D21 Tunis a vendu à M. Sabri Ghodhbene demeurant au local n°2 résidence Fourat Mourouj 5, le fonds de commerce à usage de pâtisserie sis au local n°2 résidence Fourat Mourouj 5.

Les oppositions doivent être notifiées à l'adresse de l'acheteur dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du 30/9/2021.

2021402400FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé le 18 septembre 2021 et enregistré à la recette des finances Beb Souika Tunis le 24-9-2021 Quittance (n°M048872) enregistrement (n°21302153) la Société EL BARAKA son Gérant Monsieur Nabil Ben Al Borni Bouali Titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00344561 a loué la totalité du fonds de commerce à madame Esmahane Kachout Titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06513182 épouse monsieur Said Bourguiba exploité (Vente Des tissus en Détail), sise 01 Rue Porto FARINA Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location d'une année non renouvelable du 01/7/2021 jusqu'a au 30/6/2022.

Cette annonce a été publiée au Journal Le Quotidien 29/9/2021.

2021R02421FCCC3

Reconduction de Location en gérance libre

Suivant accord conclu entre Me. Latifa Jouini épouse Abdeljelil Ben Younes et M. Kais Laabidi, la location en gérance libre du fonds de commerce destiné à la vente fruits et légumes situé à droite de la villa sise au 15 passage Aboubaker Essiddik - Avenue Khaled Ibn Elwalid du coté de la cité Elwahat - El Aouina Tunis destiné à la vente de légumes et fruits objet de l'acte sous seing privé du 22/10/2018, enregistré à la recette des finances La Goulette le 01/11/2018 quittance n°108655 n° d'enregistrement 18306559 est reconduite avec les mêmes conditions à partir du 01/10/2021 et jusqu'au 31/3/2021.

Durant toute cette période, le locataire gérant reste tenu de toutes les impositions, dettes et autres se rattachant à l'exploitation du dit fonds, les commerçants, fournisseurs, administrations, établissements ou autres sont appelés à traiter avec elle à titre.

2021R02422FCCC3

Reconduction de Location en gérance libre

Suivant accord conclu entre M.Zied Ben Younes et la société Chiken - Wings SARL représentée par sa gérante Me. Jalila Jouini épouse Saifeddine Nasraoui la location en gérance libre du fonds de commerce destiné à la vente de volailles et accessoires "Chahia" situé à gauche de la villa sise au 15 passage Aboubaker Essiddik-Avenue Khaled Ibn Elwalid du coté de la cité Elwahat - El Aouina- Tunis objet de l'acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances La Goulette le 28/3/2017 quittance n°36768 n° d'enregistrement 17301909 est reconduite avec les mêmes conditions à partir du 01/10/2021 et jusqu'au 31/3/2023.

Durant cette période, la locatrice gérante reste tenue de toutes les impositions, dettes et autres se rattachant à l'exploitation du dit fonds, les commerçants, fournisseurs, administrations, établissements ou autres sont appelés à traiter avec elle à titre.

2021R02423FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 17/8/2021 sous le n° M076562 la société les abattoirs CHAHIA loue la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue de la libération à Hammamet destiné à la vente volaille et dérivés pour une période de six mois renouvelables à partir du 23/6/2021 à Hédi Jedidi demeurant à l'impasse Taher Haddad Hammamet. Toutes les oppositions seront acceptées chez l'acquéreur dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cette annonce qui a été publiée au journal Echourouk paru le 15/9/2021.

2021R02424FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nabeul le 16/8/2021 sous le n° M047253 Monsieur Negzaoui Zouheir loue la totalité du fonds de commerce sis à rue Farhat Hached n°104 à Nabeul destiné à la vente des Epices et Articles Artisanat pour une période de 5 ans renouvelables à partir du 01/9/2021 à Mr Youssef Slim demeurant à l'avenue Sidi Ben Aissa Nabeul.

Toutes les oppositions seront acceptées chez l'acquéreur dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce qui a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse parus le 28/8/2021.

2021R02430FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de location daté le 24/5/2021 enregistré à la recette des finances de Djerba le 4/6/2021 sous le n°21301720 reçu n°M029060, Monsieur Chedli Ben Amor Mezouz, titulaire de la CIN n°00409081 délivrée le 4/11/2021 a loué son fonds de commerce sis à la rue Liberté Midoun Djerba ayant pour activité principale «vente de meubles» avec

tout ses éléments physiques et moraux à Monsieur Ezzedine Ben Hamden Jnen titulaire de la CIN n°00253843 délivrée le 11/3/1999.

Cet extrait a été publié au journal «Echourouk» le 15/6/2021 en arabe P 23 et au journal «Le Quotidien» en français p 15.

2021R02433FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de l'Autruche le 9/7/2021 sous le n°21302846, Quittance n°M44883. Madame Nabiha Bent Abderrazak Ben Mahmoud et Madame Zeineb Bent Abderrazak Ben Mahmoud ont loué à la Société Rihab de Restauration et café, le local commercial sis à l'angle du n°71 rue de Palestine et l'avenue Hédi Chaker Tunis qui a été loué avant à TAMARIS VOYAGES. Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local dans un délai de 22 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel.

2021402407FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association sportive

Nom : Union sportive de moureddine,

Lieu : Moureddine 4033, M'saken,

Objectifs : Formation et encadrement des jeunes sportifs,

Spécialité : Football,

Président : Lasaad Hafi,

Vice-président : Temim Zribi,

Trésorier : Marwen Chatti,

Secrétaire général : Zied Gaaloul,

Secrétaire général adjoint : Anis Belhadj Khalifa,

Membre chargé de médias : Abdeljawed Baccouche.

2021S01037APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Adem de l'environnement et de développement.

Adresse : Ouled Blehedi 9125 Sidi Bouzid.

Objectif de l'association : maintenir un environnement sain contribuer au programme de développement dans la région et tisser des liens avec des associations similaires.

Pv de constitution n°9132 daté le 18/6/2020,

Le président : Fathi Hani,

Secrétaire général : Boukhari Hani.

La trésorière : Faten Nciri.

2021X01108APSF1

Homologation de résolutions

Groupement de Médecine du Travail de Gouvernorat de Béja

Matricule fiscal : 19789 V/N/N

Suivant décret n°1985 de l'année 2000 en date du 12/9/2000 au journal officiel de la République Tunisienne n°76 du 22/9/2000 et la décision du gouverneur de Béja n°546 du 22/4/2021 et procès-verbal du nouveau membre du conseil d'administration du 22/4/2021 enregistré à la recette des finances Béja le 01/6/2021 sous le n°21702962 reçu n°M024777, il a été décidé :

La nomination de :

- Monsieur Hichem Ben Ezzeddine Jlassi : Président.

- Madame Khira Bent Hamadi Hamdi : Trésorière.

Pour une période de trois ans 2021, 2022 et 2023.

2021R01666APSF2

Syndic Immeuble BEL AZUR

Siège social : Hiboun Mahdia

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 7 Août 2021 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 26 Août 2021 ; quittance n°M038100, n° d'enregistrement 21702698; il a été décidé d'approuver le rapport de gestion et le rapport financier, Fixer la cotisation Annuelle relative aux locaux de l'immeuble, et la nomination du nouveau bureau du syndic comme suit :

- Mohamed Torjmen : Président,

- Moncef Grati : Trésorier,

- Mohamed Yaich : Vice président.

- Nizar Ben Ayed : Vice Trésorier,

- Sami Sahnoun : Secrétaire général,

- Zoubeir Ben Salah : Membre.

2021X01101APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères d'un bien immobilier

Le demandeur : Khaled Ben Tahar Ben Belaid Hasnaoui, domicilié à la Rue Habib Thameur numéro 06 Grombalia.

Adversaire : Mohamed Ben Abdelkerim Ben Abdelaziz Ben Ammar Jouida, domicilié à la Rue Tahar Sfar - Grombalia, Samir Ben Abdelaziz Ben Ammar Jouida, domicilié à l'Espace des Fêtes Jouida - Route de Soliman - Grombalia, Amina Bent Abdelaziz Ben Ammar Jouida, domiciliée à la Rue Tahar Sfar Grombalia, Fehmi Ben Abdelaziz Ben Ammar Jouida, domicilié à la Rue Ezeddine Toussi - Grombalia et Hafedh Ben Abdelaziz Ben Ammar Jouida domicilié à la Rue Tahar Sfar - Grombalia.

L'avocat : Maître Said Souid, avocat à la cour de cassation, identifiant fiscal numéro PA1017119, son étude sise à la rue Mohamed V - Immeuble Mariem - Deuxième Etage - Grombalia.

Le Bien : Tout le bien inscrit au registre foncier sous le numéro 546025 Nabeul, sis à Grombalia dans une impasse aigue, d'une largeur de 1.90 mètres d'un côté et 3.70 mètres d'un autre côté, ouvrant sur la Rue Habib Thameur, sa façade 9.50 mètres, composé d'un hall d'une longueur de quatre mètres, d'une cuisine, des toilettes d'une longueur de quatre mètres et d'une largeur de trois mètres, dont la superficie totale est de 39.00 mètres carrés, sa longueur est de 9.50 et sa largeur 4.10 mètres. Le toit de tout le local est en tuile, les murs ne sont pas pavés en ciment et son parterre est en ciment et un ancien carrelage, son plafond est ancien «viratie», tout le local est plein d'humidité et non valable pour y vivre.

Le prix d'ouverture : 20507.448 D selon l'évaluation de l'expert désigné.

Date de la vente aux enchères et le tribunal : (01/11/2021) à partir de neuf heures du matin, à l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Grombalia à son siège au Palais de Justice de Grombalia.

Visite du bien : Chaque jour pendant les horaires administratifs.

2021R02439VEPA1

Vente immobilière

Le demandeur :

Madame : Aouicha Zaidi demeurant Rue Alhorria n°32 Kairouan, sans profession, titulaire de la carte d'identité nationale n°01917404.

Le défendeur :

Monsieur Al'aich Kraiem, demeurant Rue Jedda n°04 Kairouan.

L'Avocat de demandeur :

Maître May Abdelkarim Avocat à la cour de cassation, 6 Rue Mohamed Hliwi Kairouan.

Désignation de l'immeuble :

Parts indivises égales à (17953.674 parts), de titre foncier n°49833/Kairouan nommé «Hota», sise au département Echorfa délégation Sbikha Kairouan de Superficie globale (139405m²). Une parcelle de terrain agricole rectangulaire, son sol propice à la culture et aux grandes cultures, avec quelques oliviers Hawil, leur âge moyen est de trois ans .Elle est délimitée par les parcelles n°7 et n°8 au sud, à l'ouest de la parcelle n°14, au nord se trouve un chemin agricole et parcelle n°11, et à l'Est le titre foncier n°12863/Kairouan.

Le prix de vente :

Quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre dinars et cent quatre vingt cinq millimes (44.884.185).

Date de l'adjudication :

Le lundi 01/11/2021 à 9 heures du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Kairouan.

Conditions de visite :

Toute visite sera effectuée chaque jours et pour plus d'information et de renseignement contactez Maître May Abdelkarim Avocat, 6 Rue Mohamed Hliwi Kairouan.

2021S01042VEPA1

Vente d'un immobilier

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Abdelhamid Ben Aissa

Avocat à la cour de cassation

Immeuble Intilaka 2 Bloc C quatrième étage Bureau n°3 Sfax

Tél/fax : 74.296.913

Matricule Fiscal : 580919 S/ A/P/000

Saisissante poursuivante : Société de Promotion Agricole EL KSAR au nom de son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce sous le n°B1124101997 auprès du tribunal de première instance de Mahdia, dont le social est sis à la Rue Hadj Chaabene Chaieb, El Jem Gouvernorat de Mahdia, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Abdelhamid Ben Aissa, Avocat à la Cour de Cassation, ayant son Bureau sis à Immeuble Intilaka 2 Bloc C quatrième étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abdelhamid Ben Aissa, Avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à l'immeuble Intilaka 2 Bloc C quatrième étage Sfax.

Saisi : Faouzi Ben Salem Ben M'barek Gouider, travailleur, résidant à Abebssa El Jem, Gouvernorat de Mahdia, titulaire de la carte d'identité nationale n°03972070.

Immeuble saisi : L'ensemble de l'immobilier revenant au saisi, qui se trouve à la zone "BESSARI", Délégation de Bkalta - Gouvernorat de Monastir et qui consiste en une terre nue valide à la construction d'une maison individuelle dans le lotissement n°31, d'une superficie égale à 271 m². Le terrain est délimité du nord par le lotissement n°30 de Hamed Hazza, de l'est par le lotissement 33 de Mohamed Boudhari précédemment, du sud par une route d'une largeur de 8 mètres et de² l'ouest par les lotissements n°28 et n°29, La propriété est dévolue au saisi par achat moyennant un acte dressé par les Notaires à Mahdia Taoufik Neji et son assesseur Mohamed Zaddem le 5/9/2014.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la Direction des Ventes Immobilières au Tribunal de première instance de Monastir sise à Monastir à la matinée de mercredi 3 novembre 2021 (3/11/2021) à la salle d'audiences ad'hoc à partir de neuf heures du matin.

Mise à prix : Trente deux milles cinq cent vingt dinars (32.520,000d) plus 2521.839d comme frais judiciaires taxés.

Visite de l'immeuble saisi : le bien immobilier peut être visité pendant les heures administratives, les jours de la semaine, sur place, et le cahier de charges peut être consulté auprès du tribunal de première instance de Monastir au bureau de l'avocat poursuivant.

2021X01100VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Suite à l'ordonnance sur requête émanent du tribunal de 1ère instance de Manouba le 14/6/2021 sous le numéro 70267 il a été décidé la liquidation des meubles (Tracteur CUBOTA n° de l'immatriculation 105539 J F et ISUZU n° de l'immatriculation 8482 Tunis 127 et la nomination de Mr Mustapha REZG comme liquidateur pour la réalisation des travaux de la liquidation.

Tout créancier est invité à déclarer sa créance et produire les justificatifs au siège de liquidation sis au 29, Avenue de Ghana, Tunis, dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis au JORT.

2021R02440VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu de la décision de Mme le Président du Tribunal de première instance de Gabès en date du 7/6/2021 Monsieur Abdelmalek Abdelmajid est nommé liquidateur judicaire du patrimoine héritage du défunt Bahloul B.Nafti Trabelsi soit l'immeuble situé à la Rue de wahrane n°42 et 44 à la ville de Gabès.

Pour tout renseignement s'adresser dans les délais au bureau sis à la Rue de l'Ariana Bouchemma Gabès.

Tél : 98.420.759

2021R02446VEPA2

La clôture des travaux du séquestre

Café Essalem sis à Souk El Gaied Sousse 4000

I.U : 1288310-L

En vertu d'une décision rendue par le juge-commissaire du tribunal de première instance de Sousse en date du 15/7/2021 il a été déclaré la clôture des travaux du séquestre du café ci-dessus indiqué.

2021S01038VEPA2

Avis aux créanciers

ABC consulting

Société à responsabilité limitée

Au capital de 19 500 dinars

Siège social : Rue des Entrepreneurs, immeuble Hertz, Bloc A, 1er étage, Charguia 2

Identifiant unique : 0714128 K

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance des créanciers de la société ABC CONSULTING que le plan de répartition prévu par ledit article a été arrêté par le liquidateur monsieur Maher Gaida et peut être consulté au siège social de ce dernier à la rue des entrepreneurs, immeuble hertz bloc A, 1er étage, la Charguia 2, l'Ariana.

Toute personne intéressée peut faire opposition dudit plan de répartition dans un délai de 90 jours à compter de la date de publication du présent avis.

2021402401VEPA2

Avis aux créanciers

Groupement Consulting And Advisory Alliance "C2A"

Groupement d'intérêt Economique

Siège social : Rue des Entrepreneurs immeuble Hertz, Bloc A, 1er étage, Charguia 2

Identifiant unique : 1024445 N

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance des créanciers du groupement «C2A» que le plan de répartition prévu par ledit article a été arrêté par le liquidateur monsieur Walid Amor et peut être consulté au siège social de ce dernier à la rue des entrepreneurs, immeuble hertz bloc A, 1er étage, la Charguia 2, l'Ariana.

Toute personne intéressée peut faire opposition dudit plan de répartition dans un délai de 90 jours à compter de la date de publication du présent avis.

2021402402VEPA2

Avis aux créanciers

Identifiant unique : 01228485C

Société «Business & Consulting Décision»

Société à responsabilité limitée en liquidation

Siège social : Rue des entrepreneurs immeuble Hertz, Bloc A, 1er étage, Charguia 2

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance des créanciers de la société Business & Consulting Décision que le plan de répartition prévu par ledit article a été arrêté par le liquidateur monsieur Maher Gaida et peut être consulté au siège social de ce dernier à la rue des entrepreneurs, immeuble hertz bloc A, 1er étage, la Charguia 2, l'Ariana.

Toute personne intéressée peut faire opposition dudit plan de répartition dans un délai de 90 jours à compter de la date de publication du présent avis.

2021402403VEPA2

Distribution des Fonds de Liquidation

Maroquinerie de Luxe «MDL»

(Société en cours de liquidation)

SARL au capital social : 5.000 dinars

Siège social : 122, Avenue des Jardins Choutrana I, La Soukra, Ariana

Identifiant unique : 1413718/L/A/M/000

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la société MAROQUINERIE DE LUXE «MDL» annonce à la suite de la publication de la décision de la dissolution anticipée de la société MAROQUINERIE DE LUXE «MDL» en date du 6 Mars 2019, enregistrée à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau Tunis le 02 septembre 2019 sous le numéro 19805258, Quittance n°6500 et déposée au Centre National du Registre des Entreprises - Tunis le 11 novembre 2019 sous le numéro 201978099, qu'il n'existe pas de créanciers inscrits à la liste des créanciers, et réserve le produit de la liquidation aux associés de ladite société.

Les créanciers éventuels de la société MAROQUINERIE DE LUXE «MDL» ou toute personne intéressée disposent conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de parution de présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution.

Au-delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur de la société MAROQUINERIE DE LUXE «MDL» à l'adresse suivante : 34, Place du 14 Janvier 2011, Tunis - 1001.

2021402404VEPA2

Clôture de liquidation

Sujet : Société BELLE-VUE

MF : N°9395/z

En vertu de la décision du 14 septembre 2021 rendue par le tribunal de première instance de Grombalia dans l'affaire n°108, Mr Bilel Rahmouni en sa qualité de liquidateur de la société, informe le public qu'il a été décidé la clôture de ladite liquidation.

Tout intéressé doit prendre contact avec les associés.

Liquidateur Bilel Rahmouni (Adresse : rue 18 Janvier, immobilier 19 Amen centre app AR2, Ariana 20201 Tel : 71 709 153/ Fax : 71 709 863).

2021402408VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à la deuxième assemblée générale ordinaire

Société Bureau d'Etude Environnementales «BEE.SA»

SA au capital de 32000 dinars

Sise à : immeuble CTAMA Avenue Habib Bourguiba 5ème étage Béja 9000

MF : 1024645VAM000

Identifiant unique : 024645V

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 19/7/2021 enregistré à la recette des finances de Béja le 28/9/2021 sous le n°21705037, Quittance n°M042109 et tant que le quorum n'a pas été requis pendant la dite assemblée générale, il a été décidé qu'une deuxième assemblée générale ordinaire va être convoquée le 3/11/2021 à 10 heures au siège de la société BEE pour statuer sur les résolutions suivantes :

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020.

2. Approbation des états financiers arrêtés des exercices 2019- 2020.

3. Affectation du résultat des exercices 2019-2020.

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion des exercices 2019-2020.

5. Examen de la situation financière de la société.

6. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2021T00923SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30/10/2021

«FERIAGRI»

SA en liquidation

Au capital de 180 000 dinars

Siège social : Ferme Mohamed Abdelkhalek Ajlani P.P.I. Essed 1240 Feriana - Kasserine - Tunisie

Matricule fiscal : 752330 Y/N/M/000

Registre de commerce : B12642001

Affiliation CNSS : 00101882-32

Messieurs les actionnaires de société «FERIAGRI - SA» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le samedi 30 octobre 2021 à dix heures du matin au siège du commissaire aux comptes de la société sis à : Immeuble Ayam Angle Rues Lac Mâlaren/Lac Toba 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports d'activité relatifs aux exercices 2019 et 2020.

- Rapports du commissaire aux comptes sur les exercices 2019 et 2020.

- Examen et approbation des comptes des exercices 2019 et 2020.

- Affectation des résultats des exercices 2019 et 2020.

- Quitus au conseil d'administration.

- Approbation de certaines conventions et opérations spéciales.

- Questions diverses.

La présence de tous les actionnaires est souhaitable, mais au cas où un actionnaire ne pourra pas assister à l'assemblée, il peut donner un pouvoir à quelqu'un pour se faire représenter.

2021T00925SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire pour le 30/10/2021

«FERIAGRI»

SA en liquidation

Au capital de 180 000 dinars

Siège social : Ferme Mohamed Abdelkhalek Ajlani P.P.I. Essed 1240 Feriana - Kasserine - Tunisie

Matricule Fiscal : 752330 Y/N/M/000

Registre de commerce : B12642001

Affiliation CNSS : 00101882-32

Messieurs les actionnaires de société «FERIAGRI - SA» sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le samedi 30 octobre 2021 à onze heures du matin au siège du commissaire aux comptes de la société sis à : Immeuble Ayam Angle Rues Lac Mâlaren/Lac Toba 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de l'avancement de la liquidation de la société.

- Prorogation du mandat du liquidateur.

La présence de tous les actionnaires est souhaitable, mais au cas où un actionnaire ne pourra pas assister à l'assemblée, il peut donner un pouvoir à quelqu'un pour se faire représenter.

2021T00926SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Le 27 octobre 2021

SOCIETE TRANSCARGO TUNISIA EX DIMOTRANS TUNISIE S.A

Capital social : 100.000 dinars

Siège social : Route de Monastir, Sahline, Tunisie

Identifiant unique : 10313331Y

Les actionnaires de la société TRANSCARGO TUNISIA EX DIMOTRANS TUNISIE S.A sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera tenue le 27 octobre 2021 à 11 heures dans les bureaux de la Société sise à la Zone portuaire, Rue de Marseille, Bâtiment XL logistics, Rades Port, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et du délai de convocation;

2- Changement de la dénomination sociale de la Société;

3- Modification corrélative des statuts;

4- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2021R02426SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TRANSCARGO TUNISIA EX DIMOTRANS TUNISIE S.A

Capital social : 100.000 dinars

Siège social : Route de Monastir, Sahline, Tunisie

Identifiant unique : 10313331Y

Les actionnaires de la société TRANS CARGO TUNISIA EX DIMOTRANS TUNISIE S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 27 octobre 2021 à 10 heures dans les bureaux de la Société sise à la Zone Portuaire, Rue de Marseille, Bâtiment XL logistics, Radés Port à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des conventions prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31décembre 2020 ;

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2020 ;

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020 ;

7. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2021R02427SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE KAOUACH BETON «S.K.B»

S.A au capital de 660.000 dinars

Siège social : Z.I Rte Benguerdane Km 4.5 Médenine

Identifiant unique N° : 973776E

Les actionnaires de la Société Kaouach Béton sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 02 novembre 2021 à partir de 10h du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard dans l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen du rapport d'activité de l'année 2020.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'année 2020.

4. Approbation du rapport d'activité et les états financiers de l'année 2020.

5. Approbation des opérations réalisées en 2020 entrant dans le cadre de l'article 200 du C.S.C.

6. Affectation du résultat de l'année 2020.

7. Quitus aux administrateurs pour l'année 2020.

8. Renouvellement du mandat dès membres du conseil d'administration.

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

N.B : les documents relatifs à la dite assemblée sont mis dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2021R02432SANB3

Société BORAPLAST S.A

Au capital de 4 240.000 dinars

Siège social : 08 rue de l'énergie, 2013 Zone Industrielle Ben Arous

MF : 839193J/A/M/000

RC : B148292003

Par réunion du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021, il est décidé ce qui suit :

Les actionnaires de la société «BORAPLAST S.A» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2020, qui se tiendra le mercredi 27 octobre 2021 à partir de 10 heures en mode hybride au siège de la société et par vision, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1- Entériner le mode et les délais de convocation de l'AGO ;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 ;

3- Lecture des rapports spécial et général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020;

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;

5- Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivant du code des sociétés commerciales;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

7- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2020 ;

8- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;

9- Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2021-2022-2023 ;

10- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023

11- Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publicité légales.

2021R02435SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE PROMOTION ET D'ANIMATION TOURISTIQUE

«SIDI MANSOUR»

SA au capital de 9.235.000 dinars

Siège social : La Résidence DIFAF 1 Bloc A 1053 Les Berges du Lac - Tunis

I.U : N°529228C

CNSS : N°234740-00

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion et d'Animation Touristique "SIDI MANSOUR" sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 28 octobre 2021 à 15 h au cabinet de l'Expert -Comptable Monsieur Mahmoud ZAHAF sis à la Rue du Lac Toba Immeuble Bougassas les Berges du Lac 1053 - Tunis avec pour ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif aux exercices 2016, 2017 et 2018 ;

2/ Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour les mêmes exercices;

3/ Approbation s'il y a lieu de ces rapports et des états financiers desdits exercices;

4/ Quitus aux administrateurs;

5/ Affectation des résultats des exercices 2016, 2017 et 2018 ;

6/ Renouvellement du mandat des administrateurs;

7/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

8/ Fixation des jetons de présence ;

9/ Questions diverses.

2021R02437SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE PROMOTION ET D'ANIMATION TOURISTIQUE «SIDI MANSOUR»

SA au capital de 9.235.000 dinars

Siège social : La Résidence DIFAF 1 Bloc A 1053 Les Berges du Lac - Tunis

I.U : N°529228C

CNSS N°234740-00

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion et d'Animation Touristique «SIDI MANSOUR» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 28 octobre 2021 à 16 heures au cabinet de l'Expert-comptable Monsieur Mahmoud Zahaf sis à la Rue du Lac Toba Immeuble Bougassas les Berges du Lac 1053 - Tunis et fixe son ordre du jour comme suit :

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'AGE

- Examen des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021R02438SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Polyclinique Chaambi S.A

Société anonyme

Au capital de 7.500.000 Dinars

Siège social : Route Hassi El Frid Km 1 Kasserine

I.U : 1217424 D

Messieurs les actionnaires de la société «Polyclinique CHAAMBI» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 31 octobre 2021 à 11h au siège social de la société sis à Route Hessi Frid Km 1 Kasserine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'opération de l'augmentation de capital de 6.650.000 DT à 7.500.000 DT.

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

- Approbation des états financiers et du rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020.

- Quitus aux administrateurs et au directeur général.

- Questions diverses.

2021X01112SANB3

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES C.O.G.I.A

Société anonyme

Au capital de 18.400.000 Dinars

Siège social : la Route de Moureddine - Km 3,5 - BP n°82 - 4000 Sousse

M.F / R.N.E : 014056Q

Les actionnaires de la société «Compagnie Générale Des Industries

Alimentaires» C.O.G.I.A, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 octobre 2021 à 9 heures du matin au siège de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délai de convocation à l'assemblée;

2. Approbation de la conclusion par la Société du Contrat de Prêt et de la Convention de Garantie, de Subordination et de Conservation d'Actions

3. Pouvoirs pour formalités légales.

2021402395SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

De la société TUNISIA HOTELS AND RESORTS

Société anonyme

Au capital de 2.850.000 Dinars

Siège social : Résidence El Mouna Rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac 1053 Tunis

I.U : 632962J

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisia Hotels and Resorts sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 20 octobre 2021 à 10 H et à une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le même jour à 15H, à son siège social sis au Bur B1 Résidence elmouna, Rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1- Ratification de la convocation de l'assemblée générale,

2- Rapport de gestion du Conseil d'Administration portant sur l'activité de la société et les résultats financiers 2020,

3- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes et états financiers de l'exercice 2020,

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 et quitus aux administrateurs,

5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

6- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, approbation des conclusions dudit rapport et ratifications des conventions nouvelles,

7- Acceptation de la démission et nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration.

8- Questions diverses.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

1- Ratification de la convocation de l'assemblée générale

2- Maintien de l'activité de la société en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

3- Octroi de pouvoirs de signatures

4- Questions diverses.

2021402397SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE BIEN VU S.A

Capital : 2.451.480,000 DT

Siège social : N°29 Avenue de Paris Tunis

R.C : B147341999

M.F : 645015Q/A/M

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 18/8/2021 dans l'affaire n°692, l'administrateur judiciaire provisoire de la société BIEN VU invite les actionnaires les créanciers, et les intervenants, et ses deux dernier doivent avoir obtenus une autorisation du juge contrôleur ; à assister le vendredi 29 octobre 2021 à 9 heures du matin, au siège social la société «Bien Vu» sise n°29 Avenue de Paris Tunis, à l'assemblée générale extraordinaire, convoquées à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation de la situation générale de la société "Bien vu"

- Présentation des résultats du contrôle et de l'audit

- Convocation de l'assemblée générale pour prendre ce qu'elle juge opportun (cabinet Mr Bilel Errahmouni sise Avenue 18 Janvier Imm 19 apprt AR2 Ariana tel 71.709.153 fax 71.709.863).

2021402409SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Gammath International Clinic

Société anonyme

Au capital de 34.000.000Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita - Cité jardins- 1002 Tunis

MF : 1387070/R

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des actionnaires de la Société Gammarth International Clinic qu'exceptionnellement et pour des raisons sanitaires, la réunion de l'assemblée générale extraordinaire ne se tiendra pas au siège social sis au 14, Boulevard Habib Chrita - Cité Jardins 1002 Tunis mais à distance par visioconférence et ce, le mardi 26 octobre 2021 à 15 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des délais et modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire,

- Lecture et approbation du Business Plan,

- Proposition de reconversion du projet en Hôtel et Bureaux,

- Proposition de modification de l'article 2 des statuts de la société relatif à la dénomination sociale,

- Proposition de modification de l'article 3 des statuts de la société relatif à l'objet social,

- Pouvoirs pour accomplir les formalités de publicité légale.

Les actionnaires qui souhaitent participer à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire en visioconférence sont Invités à confirmer leur présence par retour e-mail, vous recevrez un courriel le jour de la réunion avec un lien d'accès. Il vous suffira de cliquer sur ce lien pour rejoindre la visioconférence, suivre le déroulement de la réunion, interagir et voter.

2021402410SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

Société ARMA PLUS

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 500 000 Dinars

Siège social : 15, Avenue Slimen Ben Slimen - 2092 El Manar II Tunis

RNE : 1125641B

Messieurs les actionnaires de la Société ARMA PLUS à responsabilité

limitée au capital de 1 500 000 dinars, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 22 octobre 2021 à 10 h au 15, Avenue Slimen Ben Slimen - 2092 El Manar II Tunis sur convocation du gérant à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

(1) Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale

(2) Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31.12.2017, le 31.12.2018, le 31.12.2019 et le 31.12.2020.

(3) Quitus au gérant au titre de l'exercice 2017, 2018, 2019 et 2020

(4) Affectation du résultat des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020.

(5) Approbation des conventions règlementées des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020.

(6) Continuité d'exploitations.

(7) Questions diverses.

2021402393SRLB3

Convocation

Société ARMA PLUS

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1500 000 Dinars

Siège social : 15, Avenue Slimen Ben Slimen - 2092 El Manar, II Tunis

RNE : 1125641B

Messieurs les actionnaires de la Société ARMA PLUS à responsabilité limitée au capital de 1 500 000 Dinars, sont invités à assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le lundi 18 octobre 2021 à 8 h, au 15, Avenue Slimen Ben Sliman - 2092 El Manar II Tunis, sur convocation du gérant à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

(1) Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

(2) Questions diverses.

2021402394SRLB3

Convocation

Société ARMATECH

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 650 000 Dinars

Siège social : 15, Avenue Slimen Ben Slimen - 2092 El Manar II Tunis

RNE : 825 025 V

Messieurs les actionnaires de la Société ARMA TECH à responsabilité limitée au capital de 1650 000 Dinars, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 22 octobre 2021 à 9 h, au 15, Avenue Slimen Ben Slimen - 2092 El Manar II Tunis, sur convocation du gérant à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

(1) Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020.

(2) Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2020

(3) Affectation du résultat de l'exercice 2020.

(4) Quitus au gérant au titre de l'exercice 2020.

(5) Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

(6) Modalités de convocation.

(7) Questions diverses.

2021402396SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2020

Société Mutuelle de base de Services Agricoles "EL HOUDA" Mahdia

Siège social : Rue Taieb M'hiri 5100 Mahdia

MF : 034444 K/P/M/000

R.C : B111299199

Tel : 73 681 641

Fax : 73 692 660

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base de services agricoles "El Houda" Mahdia sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020 qui se tiendra jeudi le 28 octobre 2021 à 8H à l'espace Esskifa Mahdia pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport moral de l'exercice 2020.

2/ Lecture des états financiers de l'exercice 2020.

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020.

4/ Approbation du rapport moral et des états financiers de l'exercice 2020.

5/ Quitus des membres du conseil d'administration de l'exercice 2020.

6/ Mise à jour des listes des adhérents.

7/ Mise à jour du règlement intérieur de la Société.

8/ Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes pour les années 2021-2022 et 2023.

9/ Affectation du résultat de l'exercice 2020.

- Les Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers, le bilan de l'exercice 2020 sont mis à la disposition des adhérents à partir du 20 octobre 2021 au siège de la société Mutuelle à Mahdia.

C/ En cas d'empêchement, tout adhérent peut se faire représenter par une procuration légalisée au profit de l'un de ses collègues, de son conjoint ou de l'un de ses ascendants ou descendants.

(Article 18 du statut type des sociétés Mutuelle de base).

2021S01041SODB3

DIVERS

Avis au public

CLOTURE DE LA LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN OPCVM

FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte en état de liquidation

Agrément du CMF n°29-2007 du 28 décembre 2007

Agrément du CMF de la liquidation n°32-2020 du 24 septembre 2020

Adresse : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

MAXULA BOURSE, intermédiaire en bourse, gestionnaire de «FCP

MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE» porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation anticipée du fonds a été clôturée et que la valeur liquidative a été valorisée à 120,977 dinars.

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative sera versé dans son compte ouvert auprès de MAXULA BOURSE, le mercredi 06 octobre 2021.

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social du gestionnaire MAXULA BOURSE sis à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2021R02441DIVD2

Clôture de la liquidation anticipée d'un OPCVM

FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte en état de liquidation

Agrément du CMF n°30-2007 du 28 décembre 2007

Agrément du CMF de la liquidation n°31-2020 du 24 septembre 2020

Adresse : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

MAXULA BOURSE, intermédiaire en bourse, gestionnaire de «FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE» porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation anticipée du fonds a été clôturée et que la valeur liquidative a été valorisée à 127,164 dinars.

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative sera versé dans son compte ouvert auprès de MAXULA BOURSE, le mercredi 06 octobre 2021.

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social du gestionnaire MAXULA BOURSE sis à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2021R02442DIVD2

Perte de titre de propriété

Les Héritiers de Adelkader Ben Mohamed Widerni déclare avoir perdu son titre de propriété d'un terrain nu d'une superficie de 2198 m² contenue d'une ancienne maison située à route Menzel Chaker km 2 Sfax.

Et il veut en extraire un autre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Bouaziz Abdelmajid dans son bureau rue des notaires rahbet remed n°12 Sfax après un délai de 30 jours.

2021X01098DIVD2

Avis

Madame Naziha Choura au nom des héritiers de Habib choura avise que son père Habib est propriétaire d'un 1/2 d'un terrain d'une superficie 28 oliviers situé à la route de Gremda Km 21 lui revenant par acte d'achat daté le 2/2/2009 par les deux notaires Khaled Ben Hmida et Mounir Damak, enregistré à Sakiet Ezzit le 6/2/2009 n°M05510 que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled Ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2021X01099DIVD2

Avis

Monsieur Asidi Abdelbaki annonce que son titre de propriété d'une parcelle de terrain ayant comme surface 196m² située à la route Gabès km 7.5 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben amira Sleh» situé 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X01102DIVD2